



# Fondation des Marais de Damphreux

## Rapport d'activités 2008 et programme 2009

Jean-Pierre Egger

La Fondation des Marais de Damphreux (FMD) a connu une année 2008 riche en activités et en défis. Elle a dû se soumettre à de nombreuses démarches administratives pour faire valoir ses droits afin de réaliser ses projets.

Les étangs des Coeudres, achetés en 2007, ont connu leurs premiers travaux de revitalisation. L'étape 1 est en voie d'achèvement, les digues de l'étang central (n° 2) et méridional (n° 6) sont pratiquement terminées. Les ouvrages de vidanges sont construits. Le permis de construire pour l'étape 2, digue de l'étang aval (n° 1) et étape 3, étangs septentrionaux (n° 3, n° 4 et n° 5) a été obtenu après la levée de l'opposition formulée par le Syndicat des améliorations foncières de Damphreux (SAF).

Dans le marais «En Prâtchie», la première mare a été mise en eau durant l'hiver 2007-2008. La digue fonctionne très bien et le plan d'eau déploie ses premiers effets sur le marais.

### 1. Damphreux

#### 1.1. Acquisition de terres

Aucune parcelle n'a été achetée durant l'année 2008.

#### 1.2. Zones tampon

Le 28 novembre 2007, la décision de la Chambre administrative du Tribunal cantonal sur les zones tampon a été remise aux différentes parties. Les considérants donnent très largement raison à la FMD. Ainsi, selon ce jugement, les zones tampon devront correspondre aux délimitations proposées initialement par le Bureau « Natura », en décembre 2000 pour les secteurs de « En Prâtchie » et pour « Les Coeudres ». Le secteur de la « Fontaine au Roi » devra bénéficier d'une zone tampon renforcée et trois bandes herbeuses de 20 mètres de large, à l'est du secteur des « Coeudres », devront être mises en place afin de favoriser la migration des batraciens.

Le 13 novembre 2008, la Fondation a écrit à M. le Ministre Laurent Schaffter, pour lui faire part de son étonnement de n'avoir reçu ni information, ni décision sur ce dossier, près d'une année après la prise de position de la Chambre administrative. Le 2 décembre, M. Schaffter répondait à la FMD en donnant une première information sur l'état d'avancement du dossier. Le 22 décembre, la FMD s'est manifestée directement auprès du Service de l'Aménagement du Territoire (SAT). Elle a appris que deux démarches ont été entreprises en une année :

- 1) Des appréciations économiques ont été réalisées. Une première a été calculée par le Service de l'Economie rurale (ECR), sur la base des pertes de rendement subies par les agriculteurs en considérant la valeur vénale de leurs terrains. Une seconde a été évaluée en tenant compte des rendements et des différentes prestations obtenues par les agriculteurs en fonction de la législation en vigueur. Selon le responsable du SAT, il n'y a aucune différence notable entre ces deux modalités d'appréciations.
- 2) Un mandat a été donné par l'Office cantonal de l'Environnement (ENV) à un bureau d'ingénieurs pour la détermination des emplacements des couloirs à batraciens.

La FMD a également été informée que la procédure choisie par les trois partenaires étatiques (SAT, ECR et ENV) vise à négocier des contrats, avec chaque agriculteur concerné par les zones tampon, avant que la décision, exigée par l'arrêt de la Chambre administrative, ne soit rendue publique. Le délai prévu par le SAT, pour cette publication, est proche de la fin de l'été 2009. Dans ce contexte, ENV et ECR ont demandé si la FMD était d'accord d'envisager :

- a) d'indemniser les agriculteurs concernés ;
- b) d'acheter des terrains situés dans les zones tampon.

Ces deux questions seront traitées prochainement par la FMD.

### **1.3. Concept de guidage des visiteurs.**

En août 2007, un mandat pour réaliser un concept de guidage des futurs visiteurs des sites des « Coeudres » et de « En Prâtchie » a été donné au bureau l'Aubépine, au Noirmont.

Un premier projet a été présenté par Geneviève Méry, lors du conseil de la FMD de janvier 2008. Ce concept de guidage doit permettre de répondre à la curiosité des visiteurs, tout en évitant une pression trop forte sur la biodiversité locale. En considérant plusieurs niveaux d'approche, il propose aux piétons ou aux conducteurs arrivants sur place :

- a) une information sur le site précisant ses valeurs et sa sensibilité ;
- b) une ligne de conduite à respecter ;
- c) des lieux de parage conseillés (en priorité dans le village ou vers les grandes buttes d'observations) ;
- d) un parcours de visite à pied, avec vue globale sur les étangs et le marais ainsi que des possibilités d'observations plus rapprochées, pour les ornithologues ou les photographes.

L'avantage d'un tel concept est qu'il donne la priorité à la tranquillité du site. Il nécessite peu de suivi, étant donné que les visiteurs sont guidés et informés tout au long du parcours. Le concept a bien été accueilli par les membres du Conseil de fondation. Différentes options ont été discutées avec la personne mandatée ; des remarques ont été faites et des réticences formulées. Il faudra installer des postes d'observations bien choisis en fonction de la lumière (soleil dans le dos des observateurs). La circulation motorisée doit être intégrée au concept. Il a été décidé de poursuivre la réflexion d'ici à la fin 2010.

Pour évaluer correctement les coûts de ce concept, le devis initial sera affiné à la lumière d'investigations détaillées concernant les aménagements à réaliser. Une fois complété, le dossier sera envoyé à nos partenaires financiers, afin qu'ils puissent nous aider à le concrétiser.

#### **1.4. Taux de nitrate dans l'eau**

À quatre reprises, des échantillons d'eau ont été prélevés à différents endroits (sources, étangs, ruisseaux, etc) des communes de Coeuve et de Damphreux. Ils ont été analysés par le Laboratoire cantonal. Plusieurs résultats montrent des dépassements du seuil de concentration de nitrates autorisé dans l'eau (25 mg/l). Une étude détaillée de ces résultats sera réalisée et publiée durant l'année 2009.

#### **1.5. Relation avec les agriculteurs**

Les différentes décisions administratives et judiciaires, favorables à la FMD, n'ont pas amélioré nos relations avec les agriculteurs cultivant dans les bassins versants des « Coeudres » et de « En Prâtchie ». Des pratiques agricoles inadaptées au site provoquent une érosion des sols, une sédimentation des argiles dans les points bas et l'eutrophisation des marais et des étangs. Elles sont préoccupantes pour l'évolution de la diversité botanique du marais et de la santé biologique des étangs. La FMD étudie actuellement la possibilité d'améliorer le « statut de partenaire » des agriculteurs, en modifiant la teneur et le montant des baux.

#### **1.6. Marais de « En Prâtchie »**

##### 1.6.1. Permis complémentaire pour les digues.

En janvier 2007, une première digue a été aménagée. Elle comporte un noyau en béton maigre, rendu nécessaire par la présence de Rats musqués, *Ondatra zibethicus*, dans le secteur. La pose de ce muret intérieur a été contestée par le SAF.

En novembre 2007, ce dernier a déposé plainte contre la FMD auprès du Conseil communal de Damphreux. En janvier 2008, la commune de Damphreux a sollicité la FMD, afin qu'elle dépose une demande de permis complémentaire. La FMD, au nom de sa bonne foi et de l'évidence d'une telle pratique, a refusé. Néanmoins, elle a remis un plan de détails de la digue à l'administration communale, qui a publié, seule et sans en informer la FMD, la demande complémentaire. Cette dernière a paru dans le Journal Officiel du 27 février 2008. Dans la foulée, deux oppositions ont été adressées à l'Autorité communale. L'une émanait du SAF et l'autre d'une propriétaire riveraine. Une séance de conciliation a été convoquée le 12 juin 2008. Elle s'est tenue en présence des opposants. La FMD a expliqué, une fois de plus, la nécessité qu'il y avait à inclure un noyau en béton maigre dans la digue ; elle a réaffirmé sa bonne foi et elle a contesté au SAF, qui est une corporation de droit public, dont la FMD est membre, le droit d'avoir fait opposition. Le 26 juin 2008, la Section des Permis de Construire (SPC) du SAT a décidé d'accorder le permis complémentaire à la FMD. Reprenant les arguments émis par la FMD, la SPC a fortement mis en doute la qualité pour agir du SAF. Ce dernier n'a pas fait recours.

##### 1.6.2. Inventaire floristique et cartographie phytosociologique du marais de « Prâtchie ».

Le 26 février 2006, la FMD a mandaté l'Institut de botanique de l'Université de Neuchâtel (prof. Jean-Michel Gobat et son assistant M. Christophe Poupon) pour qu'il réalise une étude phytosociologique du marais de « En Prâtchie ».

Le rapport final de cette étude a été remis à la FMD en juin 2008. Il a été transmis immédiatement à nos partenaires dans ce dossier (Agroscope de Reckenholz, ECR, SAT, ENV, milieux agricoles par la Fondation rurale inter jurassienne (FRI) et Autorité

communale). Une présentation et une discussion du rapport s'est déroulée le 22 décembre 2008 à St-Ursanne (ENV) en présence des auteurs et des services étatiques concernés. L'étude montre que le site présente un risque important d'évolution dramatique en ce qui concerne sa richesse botanique. Les importants apports azotés, venant des zones adjacentes cultivées intensivement, sont la principale cause de cette situation. L'étude montre toutefois que de réelles potentialités d'amélioration existent, si des décisions rapides et justes sont prises dans les mois qui viennent. Parmi les mesures à prendre, l'étude préconise l'interdiction d'entreposer du fumier dans le bassin versant, l'amélioration des pratiques culturales en particulier celles provoquant l'érosion. Toute l'étude justifie la mise en lace de zones tampon cohérentes, dans la perspective de la restauration d'une mosaïque variée de groupements végétaux humides de bas-marais de plaine, qui deviennent très rares en Suisse.

### 1.6.3. GR 14

La question de l'aménagement du chemin GR 14, ainsi que le drainage latéral qu'il occasionne, réduisant ainsi l'alimentation en eaux du marais de « En Prâtchie », reste en suspens. Étant donné la décision du Juge d'aménager des zones tampon au nord du chemin, il est possible que de nouvelles solutions soient proposées au SAF.

Différentes options de tracés ont été discutées au sein du Conseil de la FMD lors de la réunion d'août 2008. L'option privilégiée est de permettre l'accès aux champs d'une part par le chemin partant de la future butte d'observation et menant au fond du vallon, ceci pour desservir les parcelles situées au nord-est, et d'autre part, en créant une amorce de GR 14, uniquement destinée à desservir les parcelles situées au nord-ouest. Une condition pour la réalisation d'une telle solution serait l'achat ou l'échange par la FMD de la parcelle « Klötzli ».

### 1.6.4. Création d'une seconde mare

L'implantation d'une deuxième digue, nécessaire à la réalisation d'une seconde mare, a été discutée avec le bureau « Biotec ». Sa construction devrait se réaliser d'ici à 2010. Cette digue devrait permettre la constitution d'une mare continuellement en eau à « En Prâtchie ».

## **1.7. Etang des «Coeudres»**

### 1.7.1. Étape 1 : étang n° 2 (central) et étang n° 6 (amont-méridional)

#### **a) Génie végétal : abattage, débroussaillage et dessouchage :**

L'entreprise « Aménat » a commencé le débroussaillage le mardi 15 janvier 2008. Les branches et les troncs ont été mis en tas, en bordure de la piste de chantier (près de l'extrémité sud-ouest du cordon boisé maintenu). Ils ont été déchiquetés et mis à disposition de l'entreprise « Thermobois ». Le dessouchage a été réalisé à la pelle mécanique. Une petite partie des souches a été laissée sur place et répartie en tas dans le cordon boisé maintenu au bord de l'étang n° 6. Une autre partie des souches a été déchiquetée. Le solde, impropre au déchiquetage, a été mis en décharge. En raison d'une activité biologique importante dans et autour des étangs (amphibiens, oiseaux, végétations), les travaux ont été suspendus à mi-mars. Ils ont repris à mi-octobre, après la fin de la reproduction de la Souris des moissons, *Micromys minutus*, par un nettoyage des repousses dans les étangs asséchés.

## **b) Génie civil**

Grâce à l'intervention de ENV, la FMD a bénéficié gratuitement d'une quantité de 2'000 m<sup>3</sup> de marnes à opalines, provenant du Laboratoire du Mont Terri. Cette marne nous a permis de renforcer les deux digues des « Coeudres » et d'envisager de faire de même avec la seconde digue de « En Prâchie ». La FMD a dû toutefois payer les frais de chargement et de transport de ces marnes ainsi que des frais supplémentaires d'entreposage à la Combe Vatelín, nécessités par le refus du SAF de lever, sur ce point, leur opposition à notre demande de permis des étapes 2 et 3. En effet, les marnes à opalines devaient être débarrassées de St - Ursanne avant la fin septembre et l'opposition du SAF n'a été levée qu'un mois plus tard.

Les travaux de génie civil proprement dits ont débuté mi-octobre par les opérations suivantes :

- a) Les surfaces localisées sous le prolongement de la digue de l'étang n° 2, et celles situées dans la zone qui sera inondée, ont été décapées de manière à ce que l'on puisse réutiliser les mottes pour la végétalisation des futures digues et des futures prairies humides ;
- b) La digue latérale de l'étang n° 2 a été partiellement démolie. Elle est abaissée sur toute sa longueur au niveau intermédiaire des eaux (niveau de juin à septembre) et 2-3 saignées, à un niveau inférieur, ont été creusées. Cette manière de procéder permet de réduire le volume des déblais. Les matériaux terrassés seront remblayés au pied de la digue de l'étang n° 2 ;
- c) Les digues frontales existantes des étangs n° 2 et n° 6 ont été renforcées par l'adjonction, du côté amont, d'un revêtement de marnes à opalines. Côté aval, les digues ont été réalisées en pente douce (1/5), à l'aide des matériaux terreux provenant du fond des étangs ;
- d) Un curage partiel des étangs n° 2 et n° 6, dans des zones peu sensibles, a été réalisé.
- e) La plus grande partie de la roselière a été conservée et la grande majorité des touradons de *Carex paniculata* aussi.

Face à des situations météorologiques adverses, les travaux ont dû être interrompus à trois reprises entre la mi-octobre et le 19 décembre 2008. La conception de l'ouvrage de vidange de l'étang n° 2 a été discutée lors du conseil de la FMD de novembre 2008. Une solution moins onéreuse de « moine » a été préférée à celle de « batardeau » qui aurait nécessité un investissement de l'ordre de CHF 40'000.00.

## **c) Dépenses engagées pour l'achat des étangs et les travaux de revitalisation de l'étape 1, depuis 2006.**

Pour l'achat des étangs et la réalisation de l'étape 1, une somme de CHF 720'000.00 a été budgétée. Le coût des transports et les frais dus à l'entreposage intermédiaire, à la Combe Vatelín, des marnes à opaline, reviennent à environ CHF 45'000.00. Cette dernière somme n'a pas été budgétisée initialement. Dans l'état actuel du projet, une somme de **CHF 627'272.85** a déjà été investies (tab. 1).

Type de dépenses	2006	2007	2008	TOTAL
Achat des étangs	40'000.00	244'914.00	1'700.00	<b>286'614.00</b>
Frais de la fondation	173.00	2'613.90	3'485.20	<b>6'272.10</b>
Recherche de fonds	5'300.00	5'800.00	6'100.00	<b>17'200.00</b>
Concept visiteurs		3'200.00		<b>3'200.00</b>
Études diverses		2'000.00	3'317.80	<b>5'317.80</b>
Permis et frais de géomètre		7'912.30	1'343.90	<b>9'256.20</b>
Bureau d'études et encadrement du travail (BIOTEC)		61'981.60	26'673.85	<b>88'655.45</b>
Génie végétal (AMENAT + Gisiger)			84'156.35	<b>84'156.35</b>
Génie civil (BASA)			126'600.95	<b>126'600.95</b>
<b>Total</b>	<b>45'473.00</b>	<b>328'421.80</b>	<b>253'378.05</b>	<b>627'272.85</b>

Tableau 1. Récapitulatif des coûts de l'étape 1, de 2006 à 2008.

#### 1.7.2. Etape 2 : étang 1 (aval) et Etape 3 : étangs n° 3, n° 4 et n° 5 (amont-septentrional))

##### **a) Demande du permis de construire**

La demande de permis de construire pour les étapes 2 et 3 de la revitalisation des « Coeudres » a été envoyée à la commune de Damphreux, le 20 mai 2008. La demande de permis a été publiée dans le Journal Officiel du 11 juin 2008 et le délai pour les oppositions était le 11 juillet 2008. Le Syndicat des Améliorations Foncières de Damphreux (SAF) a fait opposition avec les arguments suivants :

- a) Le SAF a le sentiment que la FMD bénéficie d'avantages et de dérogations de toutes sortes, alors que le SAF doit se soumettre à des exigences qui auront des répercussions financières importantes pour la collectivité ;
- b) Le SAF n'admet pas que la FMD prenne des mesures contre les Rats musqués, en utilisant du béton maigre noyé dans les digues. Le SAF est incapable de présenter une quelconque alternative crédible ;
- c) Le SAF conteste la nécessité du débroussaillage, donc de l'ouverture du milieu.

La Section des Permis de Construire (SPC), en accord avec la commune et la FMD, n'a pas convoqué de séance de conciliation. Elle a statué directement et octroyé le permis de construire le 7 octobre 2008, sans aucune restriction. Les opposants n'ont pas fait recours tant la décision était évidente.

## b) Budget des étapes 2 et 3

L'offre pour les étapes 2 (étang n° 1) et 3 (étangs n° 1, n° 3, n° 4 et n° 5) nous a été remise le 3 novembre 2008 par le bureau « BIOTEC » (tab. 2).

Désignation	Détail	Montant de l'étape 2 (CHF)	Montant de l'étape 3 (CHF)	Total des étapes 2 et 3 (CHF)
Etude BIOTEC	Exécution, gestion et suivi des travaux, séances de coordination		66'000.00	66'000.00
Frais	3 %		2'000.00	2'000.00
Rabais	10 %		6'800.00	6'800.00
Total BIOTEC			<b>61'200.00</b>	<b>61'200.00</b>
Travaux BASA (Génie civil)	Ensemble des travaux	156'500.00	209'500.00	366'000.00
Travaux AMENAT (Génie végétal)	Ensemble des travaux	41'000.00	31'000.00	72'000.00
Rabais	5%	10'000.00	11'000.00	21'000.00
Escompte à 30 jours	2%	3'800.00	4'500.00	8'300.00
Total des travaux		<b>183'200.00</b>	<b>223'500.00</b>	<b>406'700.00</b>
Total des études et des travaux			<b>467'900.00</b>	<b>467'900.00</b>
TVA 7,6 %			35'600.00	35'600.00
<b>Coût total net</b>			<b>503'500.00</b>	<b>503'500.00</b>

Tableau 2. Devis des étapes 2 et 3, établi par le bureau «BIOTEC ». Etat au 3.11.2008.

Principales remarques :

- L'aménagement d'une plateforme pour oiseaux n'a pas été intégrée à l'offre (CHF 40'000.00) ;
- La définition d'un plan de gestion est intégré au budget phase 1 (CHF 13'000.00).

L'offre a été discutée et acceptée, avec des changements mineurs, par le Conseil de la FMD, le 9 novembre 2008.

### 1.7.3. Vidange de l'étang n° 1

L'étang aval (n° 1) a été vidangé le 25 octobre 2008 par la famille Frund, aidée par des membres de la Société des sciences naturelles du pays de Porrentruy (SSNPP) et de la FMD. Il restera à sec jusqu'au début des travaux de l'étape 2 (automne 2009).

### 1.7.4. Travail de maturité

Florent Goetsch et Jérémy Berret, étudiants au Lycée cantonal de Porrentruy, ont effectué leur Travail de maturité sur la Souris des moissons, sous la responsabilité de Michel Juillard (professeur responsable) et de Michel Blant (expert). Sur le site des « Coeudres », Florent a découvert **57 nids** de Rat des moissons sur 0,2 km<sup>2</sup> de marais. Il s'agit de la plus importante population décrite en Suisse à ce jour. Quant à Jérémy, il a étudié le rongeur en captivité. Il a réalisé des observations très intéressantes sur les comportements de cet animal, notamment sur la construction et l'occupation de nids naturels, mais aussi sur l'acceptation de nids artificiels, constitués par des balles de tennis, percées et remplies de foin. Les résultats de ces deux travaux scientifiques vont permettre à la FMD de mieux gérer le complexe des étangs de Damphreux, afin de créer des conditions optimales au maintien de la population locale de *Micromys minutus*.

### 1.7.5. Observations diverses

Les 24 et 28 mai 2008, un Héron bicolore, *Nycticorax nycticorax*, a séjourné sur le site des « Coeudres ». Une Grande aigrette, *Egretta alba*, est également notée ainsi qu'un Tarier pâtre mâle, *Saxicola torquata*, et les chants de Rousseroles verderoles, *Acrocephalus palustris*, effarvates, *Acrocephalus scirpaceus*, et d'un Rossignol philomèle, *Luscinia megarhynchos*. Le Busard Saint-Martin, *Circus cyaneus*, est régulièrement observé en hivernage, notamment le 3 décembre 2008. Plusieurs Cailles des blés, *Coturnix coturnix*, chantent le 14 juin aux « Coeudres » et « En Prâtchie ». Le même jour, au dernier endroit, un couple de Faucons hobereaux, *Falco subbuteo*, parade au dessus de la forêt des Côtaies, située à l'est. Dans le même secteur, un Putois, *Mustela putorius*, traverse le chemin et s'enfonce dans la forêt le 26 novembre 2008. Un couple de Pies-grièches écorcheurs, *Lanius collurio*, est régulièrement noté près des étangs et les 29 et 30 octobre, une Pie-grièche grise, *Lanius excubitor*, est observée au même endroit.

Aux « Coeudres », trois Orchis à larges feuilles, *Dactylorhiza fistulosa*, ont été découverts au nord de la digue de l'étang n° 1 et 10 autres pieds en amont, au nord de l'étang n° 5.

### 1.7.6. Publication

À la demande du caissier et du rédacteur de la Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux « Nos Oiseaux », Michel Juillard a publié un article sur la revitalisation des étangs dans la revue « Nos Oiseaux » de décembre 2008. Cet article avait pour but d'informer les membres de « Nos Oiseaux » qui ont versé une contribution pour le projet de la FMD.

## **1.8. Batraciens**

L'hiver 2007-2008, particulièrement clément, a favorisé une migration précoce des batraciens. Les 19 et 20 février, des barrières ont été à nouveau placées à l'ouest de la route, Cette année, pour la première fois, c'est le Service des Ponts et Chaussées (PCH) qui a organisé l'opération. Les relevés et les comptages ont été réalisés par M. Edouard Roth, avec l'aide de M. Michel Friedli et de divers bénévoles de la SPA Jura. Les barrages ont été démontés le 5 avril 2008. 2973 amphibiens ont été répertoriés (2165 Crapauds communs, 674 Grenouilles rouses et plusieurs Tritons alpestres et palmés, aucune Rainette verte n'a été capturée cette année). Le total de 2973 est légèrement inférieur à celui des années précédentes.

« En Prâtchie », la nouvelle mare de la FMD s'est révélée très attractive pour les Amphibiens et notamment pour les Rainettes vertes, où une quinzaine d'individus coassaient en mai (SSNPP-info 2008). Plusieurs chanteurs égayaient également les étangs des « Coeudres » et ceux des « Queues-de-chat », à Bonfol. En revanche, le site de Coeuve (mare de la FMD) a été déserté en 2008 par cette espèce.

## **1.9. Cigogne blanche**

Des travaux ont été réalisés sur le toit de l'Eglise de Damphreux (barrières pour récupérer les branches qui tombent du nid). Ils ont été payés par la FMD. Sur la plate-forme du toit de l'Eglise de Damphreux, le couple habituel a de nouveau niché en 2008. Quatre œufs ont été pondus et trois cigogneaux sont nés. Les cigogneaux ont été bagués en juin. Le 10 juillet, un des jeunes a glissé et s'est coincé une patte sous une des barrières installées sur le toit. Malgré une intervention rapide des pompiers, le cigogneau a dû être euthanasié.



## **2. Coeuve**

La FMD a acquis trois parcelles sur cette commune (env. 6'000 m<sup>2</sup>), en aval et en amont de l'étang, propriété de M. Maurice Bernard. L'intention de la FMD est d'une part de laisser ces parcelles en prairie non fumée et d'autre part d'y creuser des mares pour la reproduction des batraciens.

## **3. Bonfol, étangs des « Queues de Chats »**

La végétation riveraine se développe rapidement. Pour maintenir un milieu ouvert, le 10 janvier et le 6 décembre 2008, deux journées d'entretien ont été organisées avec quelques candidats chasseurs. Victor Egger s'est occupé de l'encadrement pour la FMD.

Aux « Queues de Chats » également, les digues sont minées par les Rats musqués. La digue inférieure et certaines parties des digues latérales mériteraient une réfection totale et l'intégration d'un noyau en béton maigre.

## **4. Conseil de Fondation**

Le Conseil de fondation s'est réuni à cinq reprises en 2008.

Le 7 juillet, après 15 ans de présence, Bernard Jacquat, qui représentait le canton du Jura, a pris sa retraite et quitté le conseil de Fondation. Son remplacement sera décidé au début 2009, à la fin du processus de réorganisation de ENV. Le même jour, Richard Patthey, qui a aussi pris sa retraite, a quitté le conseil de la FMD, lui aussi après 15 ans de présence. Il représentait la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP). Il sera remplacé par Roman Hapka, responsable romand de la dite fondation. Une œuvre d'art de M. Joseph Chalverat a été remise aux deux démissionnaires par le président avec tous les remerciements d'usage pour le travail qu'ils ont accompli au sein de la FMD.

Le 9 décembre 2008, le Conseil communal de Damphreux a informé la FMD que la commune mixte de Damphreux souhaitait se retirer du conseil de Fondation, à fin 2009, suites aux tensions générées par les différentes procédures qui ont été engagées :

- a) la décision favorable à la FMD du Tribunal cantonal au sujet des zones tampons;
- b) le rejet par la SPC des oppositions sans fondement du SAF contre des mesures de bon sens proposées par la FMD pour préserver les digues contre l'action des Rats musqués.
- c) le retard pris dans la construction des chemins du remaniement parcellaire, suite à l'opposition de la FMD à l'encontre du GR 14, dans le marais de « En Prâtchie » ;
- d) le refus de la FMD de payer des frais non justifiés, facturés illicitement par la commune de Damphreux ;

Ces procédures ont créé un climat détestable. Cette situation regrettable est la conséquence des mauvaises décisions prises et d'informations incomplètes, voire erronées, données lors du processus du remaniement parcellaire par ECR, le SAT et la Commission d'estimation des terres. Les exigences environnementales n'ont pas été prises en considération dans ces dossiers et la FMD a dû intervenir pour faire respecter les lois. Le Conseil de la FMD a pris acte de la démission de la commune de Damphreux. Un cadeau sera remis par le président à Mme le maire, Annette Henzelin, pour la remercier de son activité au sein de la FMD durant huit ans.

Les comptes 2007 de la FMD ont été vérifiés, pour la première fois, par MM. Jean-Marie Gisiger et Paul Monnerat, conformément au nouveau droit régissant les fondations. Ils ont été apurés par le canton, mais la FMD, suite à une nouvelle décision administrative fédérale, ne pourra plus faire contrôler ses comptes par des personnes non agréées. Il faudra donc, à l'avenir, confier la vérification de la comptabilité à une fiduciaire.

## **5. Programme 2009**

### **5.1. Etang des Coeudres**

#### 5.1.1 Etape 1

Fin de la réfection des digues des étangs n° 2 et n° 6 : jusqu'à fin février 2009.  
Aménagement d'un bassin filtrant au sud de l'étang n° 6.

#### 5.1.2. Etape 2 et 3 :

Débroussaillage des étangs 1, 3, 4 et 5 (automne 2009) et réfection des digues des étang 1, 3, 4 et 5 (hiver 2009-2010).

#### 5.1.3. Concept visiteur :

Discussion au sein du conseil de la Fondation (automne 2009). Présentation du concept au canton et à la commune de Damphreux (hiver 2009-2010). Recherche de fonds pour cet objet (printemps 2010).

#### 5.1.4. Plan de gestion :

Première version d'un plan de gestion (hiver 2009-2010) et discussion sur la professionnalisation de la gestion des étangs. Relation avec les agriculteurs : dénonciation des baux (printemps 2009), recherche d'un locataire pour les parcelles de Lugnez et signature des nouveaux baux (automne 2010). Information à la population de Damphreux (à définir).

### **5.2. Marais de « En Prâtchie »**

#### 5.2.1. Digue :

Construction de la seconde digue : Hiver 2009-2010

#### 5.2.2. Plan de gestion :

Première version d'un plan de gestion : hiver 2009-2010 et discussion sur la professionnalisation de la gestion des marais.

Bonfol, le 9 février 2009